



PCH

Numéro d'identifiant fiscal : 000016001323281

**Avis d'attribution provisoire
Consultation N°16/DM/2025**

La Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), sous tutelle du Ministère de la Santé, informe les soumissionnaires qui ont participé à la Consultation N° 16/DM/2025 portant sur la fourniture des dispositifs médicaux suivants au profit de la PHARMACIE CENTRALE DES HOPITAUX -PCH- : « CANULE DE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 20 » « CANULE DE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 23 »- «CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 14» « CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 16»- « CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 18» « CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 26»- «CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 30» « CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 33 » -« CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 36», parus sur le site de la PCH« [http:// www .pch.dz](http://www.pch.dz) » en date du 11 Juin 2025 que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux articles N°02, 16 et 18 du cahier des charges de la consultation N° 16/DM/2025, a abouti aux résultats suivants:

N° Lot	Code	Désignation	Attributaire	Note/Délais de livraison	Note/Prix	Note/Modalité de paiement	Note globale
02	27032	CANULE DE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 23	SARL ADVANCED GENERICS PHARMACEUTICALS	03	60	20	83
03	27028	CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 14	SARL ADVANCED GENERICS PHARMACEUTICALS	03	60	20	83
04	27029	CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 16	SARL ADVANCED GENERICS PHARMACEUTICALS	03	60	20	83
05	27030	CANULE TRACHEOTOMIE A/B BASSE PRESSION CH 18	SARL ADVANCED GENERICS PHARMACEUTICALS	03	60	20	83

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont invités à se rapprocher du secrétariat de la direction des achats DM-RCD de la PCH, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication cet avis, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Les soumissionnaires qui contestent la présente l'attribution provisoire, peuvent introduire un recours auprès du secrétariat de la structure concernée.

Le recours est introduit dans les trois jours à compter de la date de publication de l'attribution provisoire sur le site internet de la PCH.